

aux langues classiques, atteignent le but de l'enseignement secondaire<sup>1</sup>, mais on ne les a pas appliqués rigoureusement.

1. Art. 70. — L'enseignement des langues anciennes ne doit être qu'une récapitulation sommaire de ce qu'on étudie à l'école hellénique : il comprend l'étude approfondie de la grammaire, de la syntaxe, la lecture des prosateurs et des poètes, et enfin des exercices. On doit enseigner le grec particulièrement. d'après les règles de la critique, et par la comparaison du grec ancien et du grec moderne, des auteurs grecs aux auteurs latins, et à l'aide d'exercices écrits en grec et en latin. On doit former le style avec un soin tout spécial dans toutes les formes du discours. C'est pourquoi les élèves de la 1<sup>re</sup> classe du gymnase doivent faire de courtes compositions en prose, ceux de la 2<sup>e</sup> apprendre la théorie des *qualités du discours* au moyen d'extraits des auteurs anciens, ceux de la 3<sup>e</sup> la poétique et des notions de rhétorique, et faire des exercices oraux. Outre les langues classiques, on étudie les langues modernes théoriquement et pratiquement. Art. 71. — Dans le choix des auteurs grecs, on doit prendre en considération l'âge des élèves, et l'explication de ces auteurs doit être donnée dans l'ordre naturel des choses. En général, on doit étudier d'abord les historiens, puis les orateurs, puis les philosophes. Quant à la poésie, on doit l'étudier en commençant par les poètes épiques et en finissant par les poètes lyriques et dramatiques. Art. 72. — Les élèves doivent expliquer les auteurs aussi simplement que le permettent les difficultés de cette étude. Le principal objet de l'enseignement aux gymnases est la connaissance parfaite des auteurs classiques ; cet enseignement doit donner le sentiment du vrai, du bien et du beau. En conséquence, on doit s'attacher à la suite et à l'enchaînement des idées, au choix, à l'emploi des mots, et il faut s'efforcer en particulier d'employer dans les traductions des locutions et des tournures helléniques. Art. 73. — L'Encyclopédie et les Anthologies ne seront pas en usage dans les gymnases ; on devra y enseigner au contraire les ouvrages en entier, en laissant de côté tout ce qui n'est pas à la portée des élèves. Aussi il n'est pas permis, dans une même classe, d'enseigner plus de deux auteurs grecs et latins en même temps ou de changer d'auteur dans le cours d'un semestre. D'après ces principes, les auteurs destinés aux gymnases sont distribués ainsi : 1<sup>re</sup> classe, pour le grec l'*Anabase* et les *Helléniques* de Xénophon, les *Vies parallèles* de Plutarque, Élien et l'*Odyssée d'Homère* ; pour le latin, J. César, Justin, les deux dialogues de l'*Amitié* et de la *Veillesse* de Cicéron, les *Métamorphoses* d'Ovide et certains chants de l'*Énéide* de Virgile ; 2<sup>e</sup> classe, pour le grec, l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère, Hérodote, la *Cyropédie* de Xénophon, Isocrate et les poètes gnomiques ; pour le latin Tite-Live, Salluste, *Lettres* de Cicéron, Ovide, l'*Énéide* et les *Bucoliques* de Virgile et certaines *odes* d'Horace. Dans la 3<sup>e</sup> classe, pour le grec, les *Olynthiennes* et les *Philippiques* de Démosthène, les ouvrages de Xénophon, relatifs à la philosophie, Hésiode, les hymnes homériques et les drames les plus simples d'Euripide ; pour le latin, les discours les plus courts et les premiers traités de